

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 V. 391** Vœu relatif à la mise en sécurité du square Barye sur l'île Saint-Louis (4<sup>e</sup>)

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu déposé par Aurélien VÉRON, Samia BADAT-KARAM et les élus du Groupe Changer Paris au Conseil de Paris de décembre 2021 et relatif « au sauvetage du cèdre du square Barye sur l'île Saint-Louis » ;

Considérant le Plan Arbre adopté par le Conseil de Paris en octobre dernier et qui porte des actions visant à préserver et améliorer la qualité du patrimoine arboré parisien, à en assurer un entretien régulier, à conserver et développer la canopée acquise par l'amélioration des pratiques en faveur de la longévité et de l'intégrité de la strate arborée, à protéger les arbres des espaces verts ;

Considérant les problèmes de santé que rencontre le cèdre du Liban du square Barye, situé sur l'île Saint-Louis dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, labellisé « remarquable » de par sa plantation le 18 octobre 1993 par Rafiq Hariri, alors Premier Ministre du Liban, et Jacques Chirac, ancien Président de la République française et alors Maire de Paris, pour symboliser l'amitié entre la France et le Liban, leurs capitales et leurs peuples ;

Considérant le diagnostic approfondi effectué par les experts sylvicoles de la Ville de Paris suite à une importante chute de branches en juin 2021, dans des conditions météo pourtant habituelles, et ayant révélé des défauts structurels d'architecture liés à la pousse de l'arbre ainsi que des plaies importantes consécutives des chutes ;

Considérant la fragilité de l'arbre, dont les plaies l'exposent aux pathologies du bois et le condamnent à se dégrader rapidement, et son caractère dangereux pour le public du square, ouvert à toutes et tous ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris présente à l'Ambassade du Liban en France les résultats complets du diagnostic phytosanitaire de l'arbre réalisé par ses services.

La Ville de Paris prenne les décisions relatives à l'avenir de l'arbre en concertation avec l'Ambassade du Liban en France, en tant que représentante de la communauté libanaise.

La Ville de Paris prenne les mesures nécessaires à la protection des usagers du square face aux risques que le cèdre présente dans l'attente de la mise en place de mesures définitives.